

Éditorial

La suspension, une arme politique

Stéphanie Arboit

Journaliste Vaud et régions



Tout ça pour ça! Perquisitionnés comme de dangereux délinquants, tenus à l'écart de leur charge politique comme s'ils étaient indignes de confiance, soumis à un commandement de payer de 2 millions et tout ça pourquoi? Pour avoir transmis un extrait et un PV de séance de Municipalité à leur collègue de parti, ami et par ailleurs secrétaire parlementaire. La justice estime qu'un secret a ainsi été violé, alors que même le Ministère public ignore ce qu'il y avait dans ce PV... Cela pourrait prêter à rire s'il n'y avait, derrière ce mauvais film, la souffrance de ces élus et d'employés de l'administration de la Ville, pris dans les bourrasques de cette crise.

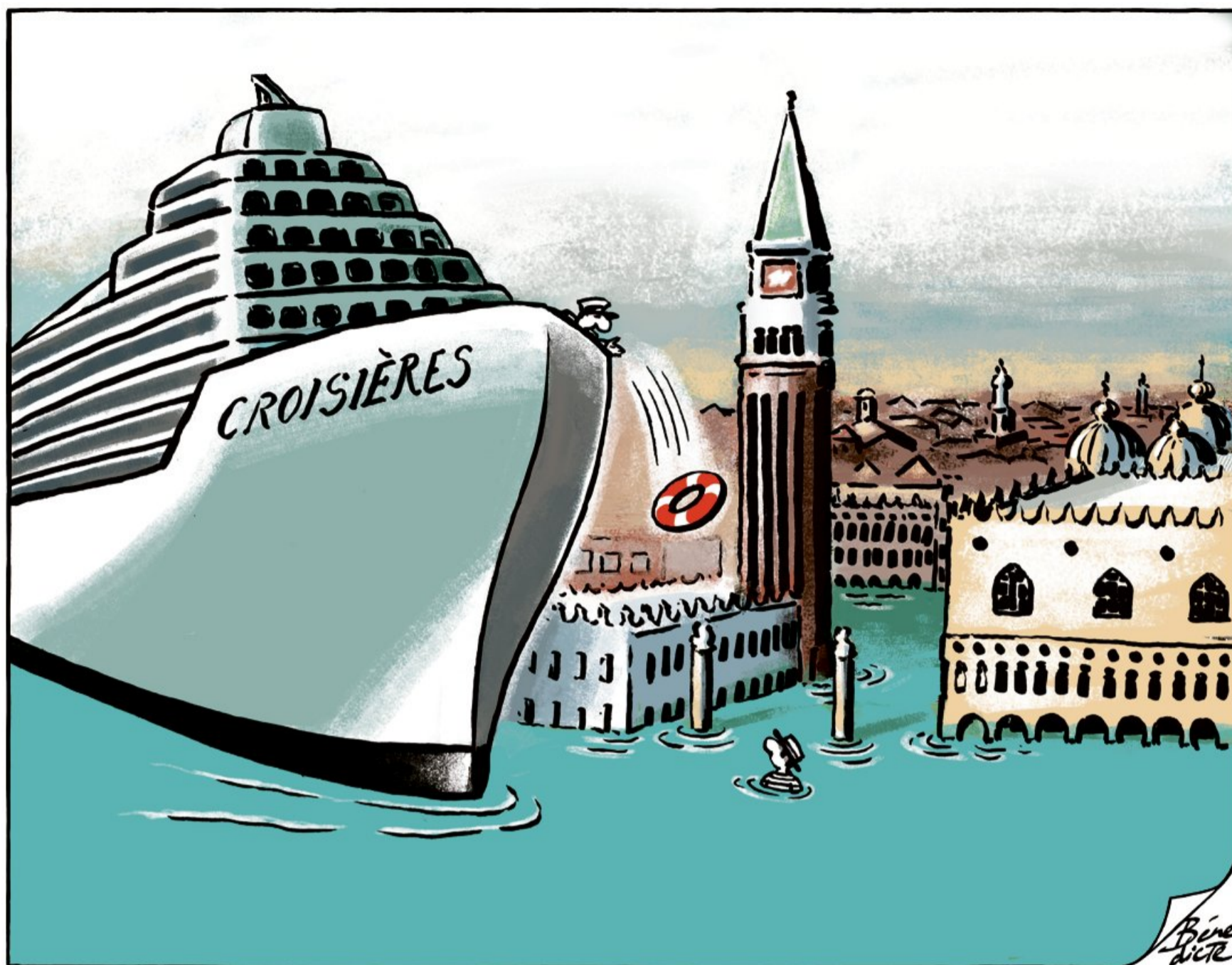
«Une pluie de dénonciations s'est abattue sur Michel Agnant et Jérôme Christen»

En mars 2018, Michel Agnant et Jérôme Christen ont demandé à Lionel Girardin de quitter la table de l'Exécutif pour parler à leurs deux autres collègues des bizarreries sur Simplon 48, l'adresse que sa société occupait alors que le bail était au nom de la Ville. Ils ont proposé de geler la subvention à la Fondation Apollo, présidée par Lionel Girardin. Ce qui s'est alors passé? La syndique Elina Leimgruber l'a expliqué: «Lorsque M. Agnant nous a fait lecture d'un document de deux pages, dans les divers, la Municipalité n'a pas eu le temps de véritablement prendre position.» Traduez: on n'a rien compris et on lui a demandé de revenir la semaine suivante en mettant ce sujet à l'ordre du jour. Ce qui aurait averti Lionel Girardin, lui laissant le temps de faire disparaître d'éventuelles preuves. Jérôme Christen a préféré se référer au conseiller d'État Pierre-Yves Maillard le mois suivant.

Dès cette date fatidique (et après une première salve fin février), une pluie de sept autres dénonciations s'est abattue sur Michel Agnant et Jérôme Christen. Cela prouve que les procédures pénales peuvent se muer en armes politiques, capables de faire suspendre les indisciplinés. Vivement que la loi sur les communes (actuellement en discussion) soit modifiée: cet article de loi sur la suspension, qui semble avoir été écrit avec les pieds, a apporté plus de questions que de réponses, faisant au passage passer le Conseil d'État pour un imbécile. Il faudra tout mettre en œuvre, en révisant cette loi, pour que la suspension ne se mue pas définitivement en arme politique.

Page 5

Bénédicte Crue historique à Venise



Réflexions

Le climat dépend de notre réponse à l'urgence sociale

L'invité

Cédric Blanc

Directeur de la Fondation de Verdeil, vice-président INTEGRAS



En cette fin de période électorale, les thématiques de société sont sous le feu des projecteurs. L'urgence climatique s'est fait une place de choix dans la campagne. De manière justifiée, le soulèvement populaire du printemps dernier engendre une prise de conscience en surfant sur une (sur)médiatisation acquise de toutes parts. Toutefois, le ton parfois moralisateur ou culpabilisant de certains discours me semble totalement inapproprié. Provoquer les consciences et surtout obtenir des résultats ne rime pas durablement avec contraintes et menaces.

Sans minimiser la problématique dont tous les partis politiques s'emparent, une autre forme d'impératif déterminant nécessite notre pleine attention: l'urgence sociale. Autrement dit, innover pour assurer la dignité de chacun, pour notre cohésion sociale. À l'heure où nous devons assainir nos caisses de prévoyance, diminuer les coûts de la santé, gérer les flux migratoires et développer nos mesures d'insertion professionnelle, le degré d'urgence directement lié à la qualité de vie et au bien-être psychosocial de chaque individu ne doit pas être oublié.

La santé de chacun dépend beaucoup de notre relation à autrui et commence par l'accès à une éducation et une formation adaptées aux exigences du XXI^e siècle. L'urgence est bien le mot, à observer notre société s'enfermer dans des modes virtuels de communication. L'intégration sur le marché du travail est pourtant le premier facteur traduisant le sentiment d'utilité sociale et de reconnaissance. Garantir notre qualité de vie par la création d'emplois et le soutien à la responsabilité sociale des petites et

moyennes entreprises doit occuper une place centrale dans les prochains programmes politiques. Un individu vivant une existence digne, autonome et utile a sans doute les meilleures chances d'agir solidairement pour le climat dans son quotidien. Quelle que soit sa classe sociale. La mobilisation autour des sujets de société nécessitant notre pleine responsabilisation en dépend.

Un parallèle saisissant peut être évoqué à la lumière d'une expérience récente à la Fête des Vignerons. La fondation Sport-Up a créé un projet d'intégration de jeunes personnes en situation de handicap parmi les acteurs figurants. Dans un environnement propice à la rencontre, au milieu d'individus heureux et disponibles, ces jeunes n'ont pas eu de peine à développer le sentiment d'appartenance à un groupe solidaire et uni. À être reconnus. Que dire du retour à la vie quotidienne? Auront-ils les mêmes chances d'occuper durablement leur place parmi les autres?

«L'intégration sur le marché du travail est le premier facteur traduisant le sentiment d'utilité sociale»

Il en est de même pour les enjeux de société actuels. Dans notre écosystème, l'urgence sociale est bien là. Créons de l'emploi pour donner sa place à chacun. Créons un environnement propice à la cohésion afin de favoriser des actions individuelles quotidiennes pour le climat, qui représentent plus d'un quart des nécessités de changement. Agissons pour répondre à cette urgence sociale, pour faire le lit de réponses sociétales réalistes et solidaires aux autres formes d'urgence.

Éoliennes: un jugement juridique ou politique?

L'invité

Bertrand Clot

Président de Paysage Libre Vaud



Dernièrement, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a rendu deux arrêts concernant les parcs éoliens d'Eoljorat Sud et de Sur Grati («24 heures» du 2 novembre). Les recours déposés par les opposants ont donc été rejetés à l'aune de la nouvelle Stratégie 2050 de la Confédération acceptée en vote populaire par les Vaudois, acceptation postérieure au dépôt des recours.

Pour ce qui concerne Eoljorat Sud, c'est bien cette Stratégie 2050 qui a prévalu dans la décision de la CDAP, rendant en cela un arrêt plus politique que juridique. Certes, les arguments des opposants, notamment sur les rendements inférieurs de 30% aux promesses faites par les promoteurs, ont été reconnus par le tribunal, mais ces remarques n'ont pas pesé lourd face au trend actuel.

Dans son arrêt, la CDAP a également reconnu, je cite: «Il est indéniable que la construction des huit éoliennes dont les pales pourraient atteindre la hauteur de 210 m, dans une région qui surplombe l'agglomération lausannoise, le Gros-de-Vaud et la région de la Haute-Broye, aurait un impact massif sur le paysage - avant tout de jour, mais également de nuit, notamment à cause des lumières au bout des pales» (page 54 CDAP).

Parmi les autres éléments considérés par la Cour, l'impact sonore devra encore être examiné au stade du permis de construire une fois choisi le type d'éoliennes à installer. On peut regretter également que la problématique des infrasons n'ait pas fait l'objet d'une étude spécifique, considé-

rant qu'ils étaient inaudibles, donc pas spécifiquement nocifs pour les êtres humains.

Si ce jugement laisse un goût amer aux opposants, il préfigure également que la destruction du paysage et le saccage de l'environnement de l'arrière-pays vaudois au profit d'une stratégie confédérale ne pèsent pas lourd face à l'industrialisation largement subventionnée de l'éolien. Cette précipitation politique à l'acceptation d'un ersatz de rendement énergétique éolien est difficilement compréhensible et ce, en multipliant les parcs uniquement sur des promesses de rendement largement surévaluées. Le tribunal ne vient-il pas de l'admettre dans son arrêt d'Eoljorat Sud?

«Les recours déposés par les opposants ont été rejetés à l'aune de la nouvelle Stratégie 2050 de la Confédération»

Les multiples énergies renouvelables que nous avons à disposition (hydraulique, photovoltaïque, thermique, biomasse, etc.) méritent d'être développées et soutenues de manière analogue à l'éolien.

Le photovoltaïque, entre autres, offre des rendements nettement plus intéressants à moyen terme et ce, sans dénaturer l'environnement. Avec cette énergie propre, la flore la faune et l'avifaune sont totalement épargnées; de surcroît, on évite tout conflit social dans et entre les communautés villageoises, communales et intercommunales de l'arrière-pays. Ce sont des arguments de bon sens, les décisions juridiques ne s'embarassent pas de telles considérations. C'est regrettable.